



PAC PORTER A CONNAISSANCE PLAN LOCAL D'URBANISME

La dégradation de la biodiversité bouleverse notre perception de la nature qui nous apparaît désormais à la fois menacée et menaçante. Car altérée par l'espèce humaine, pourra-t-elle encore longtemps lui assurer les conditions de la survie ?

C'est bien toute la contradiction de nos sociétés modernes, fondées sur le projet de maîtriser par la technique les puissances de la nature, d'avoir causé l'érosion de la biodiversité sous l'effet d'une libre exploitation de ressources et milieux crus, à tort, domestiqués.

Rester moderne, c'est-à-dire demeurer attaché à la recherche individuelle et collective du plus grand progrès humain possible, exige aujourd'hui un effort accru de la raison tourné vers la compréhension des interactions de l'homme et de son milieu.

C'est là tout le sens du développement durable dont la stratégie nationale pour la biodiversité arrêtée en 2004 constitue l'un des piliers. Celle-ci prévoit à l'horizon 2010 de stopper la perte de

biodiversité, l'urbanisme formant l'un des 7 plans d'action retenus pour atteindre cet objectif.

ZNIEFF, ZICO, ZSC, ZPS, Natura 2000, autant de sigles bien connus des auteurs de plans locaux d'urbanisme (PLU), mais qui à eux seuls ne suffisent pas à assurer une prise en compte complète de la biodiversité.

En effet, pour les services de l'Etat, il s'agit désormais d'aller au-delà d'une approche en terme de mesures isolées, l'urgence étant de mieux assurer le fonctionnement en réseau des différents espaces naturels propices au développement de la faune et de la flore.

Aussi, les auteurs de PLU doivent-ils être convaincus que des terrains à priori ordinaires, notamment en raison de leur insertion dans des espaces déjà urbanisés, peuvent présenter un intérêt majeur, comme ceux abritant un réseau de haies, des zones humides ou servant à la continuité d'un biocorridor.

La présente fiche fait la synthèse des **zonages du patrimoine naturel et paysager** situés à 10 Km de la commune de Thibivillers.

Les communes concernées sont les suivantes : AUNEUIL, BACHIVILLERS, BEAUMONT-LES-NONAINS, BERNEUIL-EN-BRAY, BOISSY-LE-BOIS, BOUBIERS, BOURY-EN-VEXIN, BOUTENCOURT, CHAMBORS, CHAUMONT-EN-VEXIN, COUDRAY-SAINT-GERMER (LE), COURCELLES-LES-GISORS, DELINCOURT, ENENCOURT-LE-SEC, ENENCOURT-LEAGE, ERAGNY-SUR-EPTE, ESPAUBOURG, FAY-LES-ETANGS, FLAVACOURT, FLEURY, FRESNE-LEGUILLON, FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL, HADANCOURT-LE-HAUT-CLOCHER, HARDIVILLERS-EN-VEXIN, HOUSOYE (LA), IVRY-LE-TEMPLE, JAMERICOURT, JOUY-SOUS-THELLE, LABOSSE, LANDE-EN-SON, LANDELLE, LATTAINVILLE, LAVILLETERTRE, LIANCOURT-SAINT-PIERRE, LIERVILLE, LOCONVILLE, MESNIL-THERIBUS (LE), MONNEVILLE, MONTHERLANT, MONTJAVOULT, MONTS, NEUVILLE-GARNIER (LA), ONS-EN-BRAY, PORCHEUX, POUILLY, RAINVILLERS, REILLY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY, SAINT-LEGER-EN-BRAY, SENOTS, SERANS, SERIFONTAINE, THIBIVILLERS, TOURLY, TRIE-CHATEAU, TRIE-LA-VILLE, TROUSSURES, VALDAMPIERRE, VAUMAIN (LE), VAUROUX (LE), VILLERS-SAINT-BARTHELEMY, VILLERS-SUR-TRIE, VILLOTRAN

Attention, pour accéder aux cartes et fiches descriptives des zonages concernés, vous devez consulter le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/patnat/index.php?recup_num_dep=60&submit=Valider

Ce site propose également [une notice pour effectuer un diagnostic faune-flore](#) pour tout projet (étude d'impact, diagnostic PLU, etc.).

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Znieff de type 1

- * - [BOCAGE BRAYON DE BERNEUIL-EN-BRAY](#)
- * - [BOCAGE BRAYON DE SAINT-AUBIN-EN-BRAY](#)
- * - [BOIS DE BACHIVILLERS](#)
- * - [BOIS DE BELLOY](#)
- * - [BOIS DE VILLOTRAN](#)

- * - [BOIS HOUTELET A MONTJAVOULT ET MONTAGNY-EN-VEXIN](#)
- * - [COURS D'EAU SALMONICOLES DU PAYS DE BRAY : RU DES MARTAUDES ET RU D'AUNEUIL](#)
- * - [CUESTA D'ILE DE FRANCE DE TRIE-CHATEAU A BERTICHÈRES, BOIS DE LA GARENNE](#)
- * - [HAUTE VALLÉE DU RÉVEILLON](#)
- * - [LARRIS ET BOIS DU FOND DE LA LANDE A LALANDE-EN-SON](#)
- * - [MASSIF BOISÉ D'HÉROUVAL](#)
- * - [MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE L'OISE ET BOIS DE CRÊNE](#)
- * - [MASSIFS FORESTIERS DE THELLE, DES PLARDS ET DE SERIFONTAINE](#)
- * - [MOLIÈRE DE SÉRANS](#)
- * - [PELOUSE DU VIVRAY A CHAUMONT EN VEXIN](#)
- * - [PELOUSES ET BOIS DE LA CUESTA SUD DU PAYS DE BRAY](#)
- * - [PRAIRIES ALLUVIALES DE L'AVELON À AUX-MARAIS](#)
- * - [PRAIRIES, LANDES ET BOIS HUMIDES DU BAS-BRAY DE SAINT-GERMER DE FLY A LACHAPELLE-AUX-POTS](#)
- * - [RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PAYS DE THELLE](#)
- * - [SOURCE DE LA GARENNE DE TOURLY](#)
- * - [VALLÉES DE LA VIOSNE ET DE L'ARNOYE](#)

Znieff de type 2 :

- * - [PAYS DE BRAY](#)

Continuités écologiques

- | | |
|---------------------------------------|--|
| * - corridor n° 60029 | * - corridor n° 60411 |
| * - corridor n° 60054 | * - corridor n° 60417 |
| * - corridor n° 60063 | * - corridor n° 60427 |
| * - corridor n° 60089 | * - corridor n° 60477 |
| * - corridor n° 60140 | * - corridor n° 60510 |
| * - corridor n° 60143 | * - corridor n° 60512 |
| * - corridor n° 60195 | * - corridor n° 60523 |
| * - corridor n° 60220 | * - corridor n° 60528 |
| * - corridor n° 60235 | * - corridor n° 60567 |
| * - corridor n° 60256 | * - corridor n° 60583 |
| * - corridor n° 60300 | * - corridor n° 60613 |
| * - corridor n° 60327 | * - corridor n° 60616 |
| * - corridor n° 60331 | * - corridor n° 60630 |
| * - corridor n° 60344 | * - corridor n° 60640 |
| * - corridor n° 60343 | * - corridor n° 60644 |
| * - corridor n° 60356 | * - corridor n° 60645 |
| * - corridor n° 60319 | * - corridor n° 60649 |
| * - corridor n° 60455 | * - corridor n° 60652 |
| * - corridor n° 60164 | * - corridor n° 60681 |
| * - corridor n° 60401 | * - corridor n° 60694 |
| * - corridor n° 60660 | |
| * - corridor n° 60662 | * - corridor faune n°3 |
| * - corridor n° 60361 | * - corridor faune n°7 |
| * - corridor n° 60363 | |

Avertissement : les corridors mentionnés ci-dessus sont potentiels. Leur fonctionnalité est donc à préciser. D'autres types de corridors peuvent exister sur cette commune et sont donc à rechercher. Outre cet inventaire, il peut aussi exister sur cette commune des biocorridors concernant la grande faune (cf rubrique suivante).

NATURA 2000

Sites d'Importance Communautaire (SIC : futures ZSC - Directive Habitats)

- - [Cuesta du Bray](#) - Pour ce site, la rédaction du document d'objectif est validée par le comité de pilotage le 14/12/05. - Arrêté ministériel non signé a ce jour
- * - [Massifs forestiers du Haut Bray de l'Oise](#) - Pour ce site, la rédaction du document d'objectif est en cours. - Arrêté ministériel non signé a ce jour

Un site internet dédié aux sites Natura 2000 en Picardie peut être visité à partir du lien suivant : <http://www.natura2000-picardie.fr/>

Concernant le site Natura 2000, j'attire votre attention sur le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

